

12 Prélèvements obligatoires

En 2018, le taux de prélèvements obligatoires baisse à 45,0 % (- 0,2 point par rapport à 2017) principalement sous l'effet des mesures nouvelles qui contribuent à hauteur de - 9,7 milliards d'euros à leur diminution. En revanche, les prélèvements obligatoires progressent spontanément (+ 3,0 %) plus rapidement que le PIB en valeur (+ 2,5 %), en lien avec une conjoncture macroéconomique favorable aux finances publiques, avec notamment une masse salariale dynamique et un bénéfice fiscal des entreprises en forte hausse, conduisant à un 5^e acompte d'impôt sur les sociétés (IS) particulièrement élevé.

L'évolution globale du taux de prélèvements obligatoires recouvre des tendances différentes selon les sous-secteurs des administrations publiques.

Le taux de prélèvements obligatoires de l'État atteint 13,7 % du PIB, en baisse de 0,4 point par rapport à 2017. La forte croissance spontanée des prélèvements obligatoires de l'État (+ 4,1 %), portée par l'IS, la TVA et l'impôt sur le revenu (IR), est plus que compensée par l'impact des mesures nouvelles (- 15,4 milliards d'euros). L'État porte l'essentiel des mesures de baisse des prélèvements obligatoires, remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU), première étape du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, ainsi que la baisse de l'impôt sur les sociétés

et de la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Par ailleurs, l'État transfère une partie de la TVA aux régions en compensation de la suppression de leur dotation globale.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales est en hausse de 0,2 point par rapport à 2017, à 6,4 % du PIB. Cette hausse s'explique par la contribution des mesures de périmètre, notamment le transfert de TVA aux régions en contrepartie d'une suppression de leur dotation globale de fonctionnement, alors que l'évolution spontanée des prélèvements obligatoires (+ 2,2 %) est en recul par rapport à 2017 en raison du retour à la normale de la croissance du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), après une année 2017 particulièrement dynamique.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale est en légère hausse de 0,1 point par rapport à 2017, à 24,1 % du PIB. La hausse des prélèvements obligatoires du fait des mesures nouvelles (+ 3,2 milliards d'euros) s'accompagne d'un léger fléchissement de l'évolution spontanée des prélèvements obligatoires (+ 2,5 %), en recul par rapport à 2017 du fait d'une évolution spontanée négative de la fiscalité du tabac et d'un léger ralentissement de la masse salariale.

Par ailleurs, le taux de prélèvements obligatoires à destination des institutions de l'Union européenne est stable, à 0,2 % du PIB. ■

Impact sur 2018 de l'invalidation de la taxe à 3 % par le Conseil constitutionnel

Le vendredi 6 octobre 2017, le Conseil constitutionnel a totalement invalidé la taxe à 3 % sur les dividendes qui avait été instaurée en 2012. Cette décision a eu un impact important sur l'évolution des recettes et des dépenses de l'État entre 2017 et 2018.

Tout d'abord, un montant de 4,2 Md€ y compris intérêts moratoires a été restitué aux entreprises en 2018, contre 5,3 Md€ en 2017, soit une baisse des dépenses de 1,1 Md€.

Une contribution exceptionnelle et une contribution additionnelle à cette contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés avaient été mises en place par le Gouvernement en 2017. La non reconduction de ces contributions en 2018 a un impact négatif sur les recouvrements d'impôt sur les sociétés 2018 de 4,8 Md€.

Enfin, la taxe à 3 % a été supprimée par la loi de finances pour 2018, ce qui représente une perte de recettes de 1,7 Md€ entre 2017 et 2018.

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives perçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Les impôts sont comptabilisés nets des crédits d'impôts dans la limite, pour chaque contribuable, des montants d'impôt dû.

Prélèvements obligatoires 12

1. Prélèvements obligatoires des administrations publiques

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Impôts et cotisations sociales effectives après transferts^{1,2} (en milliards d'euros)						
Administrations publiques centrales	315,6	310,2	313,8	318,8	338,9	334,6
<i>dont État</i>	298,6	292,5	294,2	305,6	324,7	322,8
Administrations publiques locales	124,9	127,9	133,1	137,8	142,8	150,8
Administrations de sécurité sociale	507,9	522,1	528,4	534,4	551,1	568,1
<i>dont cotisations sociales</i>	345,4	354,6	358,4	363,1	376,2	368,6
Institutions de l'Union européenne	2,1	2,1	3,1	3,6	4,0	4,6
Ensemble	950,5	962,2	978,4	994,7	1 036,9	1 058,0
Impôts et cotisations sociales effectives après transferts^{1,2} (en % du PIB)						
Administrations publiques centrales	14,9	14,4	14,3	14,3	14,8	14,2
<i>dont État</i>	14,1	13,6	13,4	13,7	14,1	13,7
Administrations publiques locales	5,9	6,0	6,1	6,2	6,2	6,4
Administrations de sécurité sociale	24,0	24,3	24,0	24,0	24,0	24,1
<i>dont cotisations sociales</i>	16,3	16,5	16,3	16,3	16,4	15,7
Institutions de l'Union européenne	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Ensemble	44,9	44,8	44,5	44,6	45,2	45,0

1. Les prélèvements obligatoires sont calculés nets des crédits d'impôts.

2. Les transferts comportent, d'une part, les transferts de recettes fiscales entre administrations publiques (par exemple de l'État aux collectivités locales) et, d'autre part, les impôts et cotisations dus non recouvrables. En comptabilité nationale, les impôts et cotisations sont enregistrés pour leur montant dû et l'écart avec le montant effectivement payé est compté en transfert en capital. Dans ce tableau, les prélèvements obligatoires sont calculés nets des impôts et cotisations non recouvrables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2. Comparaison internationale de 2000 à 2017

en % du PIB

	2000			2015			2017		
	Taux de PO ¹	Impôts	Cotisations sociales	Taux de PO ¹	Impôts	Cotisations sociales	Taux de PO ¹	Impôts	Cotisations sociales
France	43,4	27,8	15,6	45,3	28,6	16,7	46,2	29,4	16,8
Allemagne	36,2	22,1	14,1	37,0	23,1	13,9	37,5	23,3	14,2
Royaume-Uni	32,9	27,4	5,5	32,2	26,2	6,0	33,3	26,9	6,4
Suède	49,0	36,1	12,9	43,1	33,5	9,6	44,0	34,3	9,7
États-Unis	28,2	21,6	6,6	26,2	20,0	6,2	27,1	20,8	6,3
Japon	25,8	16,7	9,1	30,6	18,5	12,1

1. PO : prélèvements obligatoires.

Note : le périmètre des recettes fiscales retenu par l'OCDE diffère légèrement de celui retenu par la France. Ainsi, contrairement à la France, l'OCDE comptabilise par exemple en prélèvements obligatoires la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les chiffres présentés sont donc différents de ceux de la figure 1.

Source : OCDE.